

reçoivent légitimement les Annales, quelle que soit leur contribution, ainsi que celles qui les reçoivent gratis. On regarde comme acquittée toute souscription payée chez l'agent, lors même que ce dernier ne l'aurait pas fait parvenir au bureau.

Si l'on continue à faire entrer les souscriptions, nous nous proposons de dire, outre la messe du lundi, une autre messe chaque premier vendredi du mois pour les abonnés défunts et pour les parents défunts des abonnés vivants.

Et disons, en finissant, que si le nombre des abonnements augmente encore, tant soit peu, l'administration fera dire une messe tous les jours pour les fidèles serviteurs et les fidèles servantes de la très bonne et très-aimable sainte Anne, mère de la Bienheureuse Vierge Marie.

— 006. —

CHARLEMAGNE ET STE. ANNE.

La dévotion à l'aieule du Sauveur est aussi ancienne que l'Eglise même qu'il a fondée. Dans tous les siècles qui ont suivi la venue de Jésus-Christ, Ste. Anne s'est plu à répandre des faveurs ; dans tous les siècles, elle s'est montrée la mère et la protectrice de ceux qui l'imploreraient. Aussi, dans tous les siècles et sur toutes les plages a-t-elle compté de nombreux sanctuaires et des serviteurs encore plus nombreux. Dès le berceau de l'Eglise, la tradition nous dit que ses restes vénérés furent transportés en France par les amis du Sauveur, Lazare, Marthe et